



Strasbourg, le 6 octobre 2010

CDL-EL-OJ(2010)003ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**34^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES**

Venise, le 14 octobre 2010 à 10 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Communication du Secrétariat

Le Secrétariat informera le Conseil sur les points suivants :

- Arménie : les travaux en vue de la rédaction d'un avis sur le code électoral révisé ;
- Azerbaïdjan : la mise en œuvre du plan d'action en vue des élections parlementaires de novembre 2010 ;
- Bosnie-Herzégovine : les activités liées aux élections du 3 octobre 2010 ;
- Moldova : la coopération liée au référendum constitutionnel et à la préparation des élections législatives.

Le Secrétariat informera le Conseil des travaux conjoints avec l'OSCE/BIDDH en matière de partis politiques.

Voir aussi point 8.

3. Rapport sur le calendrier et l'inventaire des critères politiques d'évaluation d'une élection

Lors de la réunion d'octobre 2009, M. Gross a présenté le premier projet de rapport sur le calendrier et l'inventaire des critères politiques d'évaluation d'une élection. Une version du document a été examinée lors de la réunion de juin 2010. M. Gross présentera à la plénière une version légèrement révisée de son rapport, en vue de son adoption (CDL-EL(2010)021rev).

4. Vote à l'étranger

Lors de sa dernière réunion, le Conseil a pris note du document sur les dispositions juridiques en la matière ([CDL-EL\(2010\)013](#)), ainsi que du tableau de synthèse ([CDL-EL\(2010\)014](#)). Ces documents ont été révisés sur la base des remarques des membres ([CDL-EL\(2010\)013rev2](#) et [014rev](#)).

Les rapporteurs, Mme Durrieu et M. Trocsanyi, ont préparé des observations qui sont soumises au Conseil pour information ([CDL-EL\(2010\)027](#) et [030](#)). Le Conseil est invité à discuter les questions principales figurant dans l'extrait du document [CDL-EL\(2010\)027](#) envoyé aux membres.

5. Fraude électorale

Suite à l'intérêt montré par le Conseil pour une étude sur la question de la fraude électorale, un expert, M. Vulchanov, a préparé une première contribution sur ce thème, intitulée : Gestion chiffrée d'une éventuelle fraude électorale. Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement des travaux.

6. Projet de Déclaration sur la participation aux élections des personnes handicapées

La Commission de Venise a été impliquée dans les travaux du Comité d'experts sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique (CAHPAH-PPL) dès le début de son mandat en septembre 2009.

Ce Comité a rédigé en collaboration avec le secrétariat de la Commission un projet de déclaration sur la participation des personnes handicapées aux élections ([CAHPAH\(2010\)16](#)), qui est soumis au Conseil pour commentaires et adoption le cas échéant.

Parallèlement, la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille de l'Assemblée parlementaire a demandé à la Commission de Venise d'analyser les points suivants pour ladite Commission de l'Assemblée :

- l'accessibilité et la pertinence des documents d'information utilisés lors des élections et dans la procédure de prise de décision (par exemple les brochures des partis politiques) ;
- l'accessibilité et la pertinence des procédures de vote et des équipements prévus pour les responsables politiques handicapés ;
- la composition des partis politiques ;
- les conditions de travail dans la vie politique et publique aux niveaux nationaux et internationaux ;
- les possibilités offertes aux responsables politiques handicapés de défendre le droit des personnes handicapées ;
- les moyens permettant de supprimer les obstacles aux candidatures à des fonctions électives.

Le Conseil est invité à se prononcer sur le champ d'étude demandé, compte tenu par ailleurs de son travail en cours pour le Comité d'experts sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique.

7. Norvège

A la demande du secrétaire d'Etat du ministère royal norvégien de l'administration régionale et du développement régional, responsable des questions électorales, la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH élaborent un avis conjoint relatif en particulier au contentieux électoral, qui devrait être soumis pour adoption en décembre.

8. Autres développements et activités futures

Hors les points déjà mentionnés, le Conseil devrait être amené à se prononcer lors d'une de ses prochaines réunions sur :

- Un avis sur le Code révisé de bonne conduite des observateurs d'élections élaboré par la Commission électorale du Royaume-Uni ;
- Un avis sur la réforme du droit électoral de l'Arménie ;
- Une étude sur l'abus des ressources administratives.

Les membres sont invités à faire des propositions d'activités futures.

9. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion le jeudi 16 décembre 2010 à 10 h.